



## LES CONSEILLERS COMMUNAUX DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE, NEUCHÂTEL ET VALANGIN COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Le « oui » de Peseux ouvre des perspectives qui réjouissent les autorités de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Valangin

### **Une nouvelle commune qui se construira à quatre dans le respect de tous**

**Ce dimanche 25 novembre 2018 restera dans l'histoire de notre canton. Le oui d'une majorité d'habitant-e-s de Peseux à la fusion de Neuchâtel ouest permettra la naissance d'une nouvelle commune de 45'000 âmes, composée des territoires de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. Cette fusion qui verra finalement le jour est porteuse d'un élan de dynamisme qui profitera à l'ensemble du canton.**

Appelé-e-s aux urnes ce dimanche, les citoyennes et citoyens de Peseux ont accepté par 54,56% d'unir leur destin avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, et Valangin, lesquelles avaient déjà approuvé ce projet de fusion le 5 juin 2016. A Peseux, où la votation avait été annulée une première fois suite à une décision du Tribunal fédéral, le taux de participation s'est élevé à 48,81%.

*« C'est un moment historique pour notre région, s'est réjouie la conseillère communale de Neuchâtel, Violaine Blétry-de Montmollin. Par leur vote, une majorité des Subiéreux ont fait le choix de rejoindre une communauté de 45'000 habitants. Cette fusion est réjouissante pour l'avenir de toute notre région du littoral mais aussi un signal positif pour tous les autres projets de fusion. »*

La nouvelle commune de Neuchâtel, qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sera de taille à investir dans les chantiers nécessaires, à offrir des prestations de qualité et une haute qualité de vie à ses habitant-e-s, dans les quatre coins de ce nouveau territoire. Pour Aurélie Widmer, conseillère communale de Valangin, « c'est un oui à l'avenir de notre village ! Nous pourrons ainsi imaginer une suite à nos projets avec plus de sérénité. »

Loin de l'image d'une ville qui absorbe les villages environnants, la nouvelle commune prendra grand soin de valoriser l'identité de chaque localité, qui gardera son nom et ses armoiries. Les panneaux indicateurs à l'entrée des villages indiqueront simplement « Corcelles-Cormondrèche, commune de Neuchâtel ». Dans les correspondances postales, le code et la localité resteront inchangés (ex. 2034 Peseux).

*« La fusion permet de réunir les forces mais n'a pas pour vocation de balayer les quartiers, les particularités et les identités de chacun des villages au profit d'une plus grande entité. Le but d'une fusion est de gagner en efficacité et en cohérence »*, précise Thomas Perret, conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche.

### **Suite des opérations**

Le comité de pilotage, composé des représentants des exécutifs des quatre communes, devra maintenant s'atteler à la transition vers la nouvelle entité et convoquer des élections communales qui seront organisées en 2020. La volonté des exécutifs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin est de continuer à travailler ensemble afin que chacun des quatre partenaires puissent apporter sa pierre à l'édifice.

Les nouvelles autorités communales seront quant à elles chargées de mettre en œuvre la convention de fusion et notamment l'application du coefficient fiscal choisi à 65 points pour l'ensemble du territoire. La création d'un service des quartiers chargés de la mise sur pied des assemblées citoyennes sera aussi réalisé et constituera un nouvel outil de démocratie de proximité.

La fusion apportera une légère brise d'innovation en matière de démocratie et une bouffée d'enthousiasme aux administrations et aux collaboratrices-teurs qui composeront désormais avec des frontières communales élargies.

Le Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche

Le Conseil communal de Neuchâtel

Le Conseil communal de Valangin

Neuchâtel, le 25 novembre 2018

#### **Renseignements complémentaires :**

Thomas Perret, conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche, [thomas.perret@ne.ch](mailto:thomas.perret@ne.ch),  
079 269 17 38

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale de Neuchâtel,  
[violaine.bletry-demontmollin@ne.ch](mailto:violaine.bletry-demontmollin@ne.ch), 032 717 72 03

Aurélien Widmer, conseillère communale de Valangin, [aurelie.widmer@ne.ch](mailto:aurelie.widmer@ne.ch),  
078 614 91 92